

Réf : DCM/2023-74/8.5/26-10

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 20/10/2023

Notifiée aux élus le : 20/10/2023

Date de l'affichage : 20/10/2023

**OBJET : APPROBATION DE  
L'AVENANT DU CONTRAT  
BOURG-CENTRE OCCITANIE  
POUR LA PÉRIODE 2022-2028**

**SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-SIX OCTOBRE à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 octobre 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S** : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION** : Gilles TRAUJLET à Pierre MAUMÉJEAN  
Arnaud FOUREL à Régis VIANET  
Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL  
Cédric BONATO à Joachim RAMS  
Yves GRAS à Christine DUCHANGE  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS** : Maryline POUGENC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Michel LEBLANC

**Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes**

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune d'Aigues-Mortes, signé le 13 mars 2020,

**Vu** la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

*Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028  
Sont positionnés comme signataires en sus de la Région et de la commune d'Aigues-Mortes et la Communauté de Communes Terre de Camargue,*

Il est rappelé au conseil municipal qu'en 2019, la commune d'Aigues-Mortes a décidé de s'engager au côté de la Région Occitanie dans la politique de développement et de valorisation Bourgs-Centres Occitanie. Le contrat Bourg-Centre a pour but d'engager de nouvelles politiques pour répondre aux besoins démographiques que connaît le territoire régional, promouvoir et soutenir le développement économique pourvoyeur d'emplois durables et préserver la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Considérant la politique de développement et de valorisation Bourgs-Centres Occitanie, la commune d'Aigues-Mortes souhaite continuer de s'engager auprès de la Région et de ses partenaires *via* la conclusion d'un avenant au contrat cadre de 2020. Cet avenant, dont le projet est joint en annexe, porte sur la période 2024-2028 et permet de mieux flécher les projets de la commune, les priorités et les axes de cohésion partenarial entre la commune, la Région et les différentes parties prenantes.

Cet avenant vise à soutenir l'investissement public local dans le but de répondre aux enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux et périurbains et renforcer l'attractivité des territoires afin de répondre aux attentes des populations en matière de cadre de vie, mobilité, environnement, logement, accès au service et à l'emploi.

Il rentre dans le cadre d'une démarche transversale de développement durable, transition écologique, énergétique et mobilité douce. Il prend en compte les thématiques suivantes :

- Amélioration des déplacements et de l'accessibilité tous modes confondus
- Optimisation des atouts historiques, urbains et paysagers et des avantages liés à la présence de l'eau
- Confortement du rôle d'Aigues-Mortes pour son bassin de vie

Il est rappelé enfin que la conclusion de ce contrat est de nature à faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre du programme de développement et de valorisation présenté ci-dessus.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant du contrat Bourg-Centre Occitanie d'Aigues-Mortes dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant du contrat Bourg-Centre Occitanie d'Aigues-Mortes dont le projet est joint en annexe ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23 novembre 2023

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN



**Résultats du vote :**

Délibération 2023- 74	Approbation de l'avenant du contrat Bourg-Centre Occitanie pour la période de 2022-2028	Pour :	<b>23</b>	Groupe Majoritaire, S. PIGNAN
		Contre :	<b>4</b>	J. RAMS, C. BONATO, C. VANDERBISTE, O. BERTRAND
		Abstention :	<b>0</b>	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le



ID : 030-213000037-20231123-DCM202374-DE

